



## APRÈS LE VOTE DE LA LOI SUR LA MOBILITÉ, LES AGENTS DE LA DGFIP ONT ENCORE UNE CARTE À JOUER

**En pleine période estivale, alors que le paysage social est avant tout bouleversé par les conséquences de la crise qui touche le pays de plein fouet, l'assemblée nationale a adopté le projet de loi concernant la mobilité des fonctionnaires le 7 juillet par 305 voix contre 169.**

Déjà adopté par le Sénat le 29 avril 2008, ce texte, débattu dans l'urgence (une seule lecture par assemblée) prévoit notamment qu'un fonctionnaire dont le poste est supprimé « peut être placé en disponibilité d'office ou, le cas échéant, admis à la retraite ». Cette disposition s'applique s'il « a refusé successivement trois offres d'emploi public fermes et précises, correspondant à son grade et à son projet personnalisé d'évolution professionnelle, et tenant compte de sa situation de famille et de son lieu de résidence habituels ».

Cette loi est un moyen pour accompagner les destructions annoncées de 40.000 emplois chaque année dans la Fonction Publique, dans le cadre de la RGPP.

C'est la mise en situation de réorientation professionnelle, en cas de restructuration ou de suppression de poste, avec à la clé, la possibilité de licenciement.

De plus, la porte est désormais ouverte à l'embauche sur des emplois à temps non complet.

Cette loi donne aussi la possibilité à l'administration de remplacer des fonctionnaires par des contractuels et de recourir à des agences d'intérim.

**Depuis l'annonce de ce projet, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est battue contre, soutenue par des milliers d'agents de la DGFIP, et nous continuons.**

En 2008, 2009, pas une seule journée de grève à laquelle nous avons appelé, sans que le combat contre la mobilité forcée ne soit clairement au cœur de nos revendications. Au cours de ces deux années nous sommes intervenus au niveau national, mais aussi au niveau local, auprès des élus, de vive voix ou par écrit.

D'ailleurs, en juin 2008, la mobilisation avait conduit l'autorité politique à repousser le projet.

### **Rien n'est définitif à la DGFIP !**

La réussite de la mobilisation, de par son ampleur et sa durée, a conduit le Directeur Général, le 26 juin 2008, à affirmer devant les organisations syndicales de la DGFIP que notre administration ne serait pas concernée par la loi sur la mobilité : « Avec la fusion nous ne sommes pas en situation de restructuration ». Il a d'ailleurs accepté de transmettre en ce sens une lettre aux agents.

**Le combat de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dans les quatre mois à venir sera de gagner la bataille de la DGFIP contre la mobilité forcée.**

**L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires se battra :**

- **Pour faire en sorte que pas un seul agent de notre administration ne soit concerné par ce texte,**
- **Pour faire inscrire ce principe dans le marbre car les propos du Directeur Général, qui se veut rassurant à ce sujet, ne suffisent pas,**
- **Pour améliorer les règles de gestion des 130 000 agents de la DGFIP.**

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires s'emploiera à ce qu'aucune des dispositions de cette loi ne vienne déréglementer la gestion des personnels de la DGFIP.

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires y veillera notamment lors des négociations qui vont s'ouvrir à partir de septembre sur la fusion des corps des agents de la filière fiscale et de la filière gestion publique, ainsi que sur l'harmonisation des règles de gestion.

**Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, l'engagement récent du directeur général de créer des statuts particuliers pour les agents de la DGFIP est une première avancée qu'il va falloir concrétiser.**

En effet, cette revendication acceptée peut nous permettre d'abord d'être protégés contre toute tentative de gestion « interministérielle » de nos carrières et de nos parcours. Cela peut ensuite nous garantir le maintien d'acquis, notamment en terme de règles de gestion, de promotions et de reconnaissance de notre technicité dans nos différents métiers.

**C'est ainsi que nous nous battons pour maintenir dans les deux filières de gestion actuelles les règles les plus justes et les plus favorables pour les agents.**

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, les discussions sur les statuts et les règles de gestion ne doivent pas provoquer un alignement vers le bas mais au contraire permettre aux 130 000 agents de « profiter » du meilleur de l'existant et d'enregistrer du « plus ».

Pendant les discussions de l'automne 2009, il sera sûrement nécessaire de se mobiliser encore pour combattre la volonté idéologique du gouvernement et de la DGFIP de réduire nos droits.

Forte des actions du printemps 2008 et de la très forte détermination des agents, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne baisse pas les bras :

- ? **Le combat continue, pour l'avenir de chacun d'entre nous, pour nos droits, nos acquis, nos missions, nos emplois et nos résidences.**

Ce combat va nécessiter beaucoup d'énergie.

Nous voulons le gagner avec chaque agent de la DGFIP, pour chaque agent.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le combat contre la mobilité forcée et pour la mobilité choisie doit continuer de façon à obtenir des dispositifs particuliers à la DGFIP, mais également s'étendre dans toute la fonction Publique, pour la défense du statut général des fonctionnaires.

Paris, le 20 juillet 2009